



PRÉFÈTE DE LA SOMME

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Amiens, le 19 mai 2022

PLAN D'URGENCE D'AMÉLIORATION DES DÉLAIS DE DÉLIVRANCE DES PASSEPORTS ET DES CARTES D'IDENTITÉ

Une augmentation significative des demandes de titres d'identité intervient depuis le début de l'année 2022. À la hausse traditionnelle des demandes observées à l'approche de la période estivale, s'ajoutent différents phénomènes:

- La levée des restrictions sanitaires sur les déplacements ;
- Le rattrapage des demandes après une baisse historique en 2020 et 2021 ;
- L'attractivité du nouveau format de la carte d'identité qui incite certains usagers à renouveler leurs titres ;
- Le Brexit et l'obligation de présentation de titre pour se rendre en Grande-Bretagne ;
- La fin du délai d'allongement à 15 ans d'un nombre important de titres d'identité amenant les usagers à lancer une procédure de renouvellement.

Cette augmentation des demandes, observée partout en France, provoque un allongement notable des délais de rendez-vous malgré la mobilisation des mairies.

Dans ce contexte, la préfète de la Somme a réuni, dans le cadre d'un plan d'urgence mis en œuvre par le ministère de l'Intérieur, l'AMF80 ainsi que l'ensemble des 16 communes du département de la Somme équipées d'un dispositif de recueil* pour identifier les marges de manœuvres et axes d'amélioration disponibles à court terme pour raccourcir les délais.

Seule une action collective, à laquelle chacun peut contribuer, permettra de réduire rapidement et significativement les délais de rendez-vous :

Concernant les usagers

- Les usagers sont invités à privilégier une pré-demande de passeport ou de carte d'identité en ligne, depuis le site internet de l'agence nationale des titres sécurisés (ANTS) <https://passeport.ants.gouv.fr/aide-et-contact/pre-demande-en-ligne>

Le recours à la pré demande en ligne permet d'accélérer le temps de recueil en mairie et ainsi de positionner davantage de rendez-vous.

Il est également important de se présenter au rendez-vous en possession de l'ensemble des pièces nécessaires qui sont listées au lien suivant : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N19810>

* dispositif de recueil : le dispositif de recueil (DR) permet de recueillir les empreintes numérisées des demandeurs. Désormais en place pour toutes les demandes de passeports, ce système optimise les procédures au sein des mairies équipées

En cas de difficulté pour procéder à une pré-demande en ligne, les usagers peuvent se diriger vers un point d'accès numérique (préfecture ou sous-préfectures) ou auprès des maisons France services dont les adresses sont disponibles sur le lien suivant : <https://lannuaire.service-public.fr/navigation/hauts-de-france/somme/msap>.

- La pratique observée depuis le début de l'année consistant à réserver plusieurs rendez-vous pour le même demandeur est dommageable pour l'ensemble des usagers et engendre des délais d'attente supplémentaires. Elle entraîne la perte d'environ 20 % des rendez-vous. Aussi, pour permettre à chacun d'obtenir un rendez-vous dans un délai raisonnable, les usagers sont invités à ne pas prolonger cette pratique et à prévenir le plus en amont possible de l'impossibilité d'honorer un rendez-vous.
- Compte tenu de l'état de tension qui est observé, les usagers sont invités à ne pas surcharger les services et à ne déposer de demande de titre qu'en cas de nécessité.

Enfin, sont considérées comme prioritaires :

- * les démarches nécessitant obligatoirement la présentation d'un document officiel en cours de validité telles que les démarches auprès d'un établissement bancaire ou auprès d'un notaire
- * les départs à l'étranger urgent (motif familial, professionnel notamment)
- * une demande motivée par l'absence de tout titre d'identité, suite à perte ou vol du titre.

Pour le passage des examens (brevet, baccalauréat) et pour l'inscription au permis de conduire, un titre expiré depuis moins de 5 ans est considéré comme valable.

**Service communication et
représentation de l'État**

Tél : 03 22 97 81 48

Mél : pref-communication@somme.gouv.fr



PrefectureSomme



@Prefet80

51, Rue de la République
80000 Amiens